amU Fondation
Aix Marseille Université

CONSEIL DE GESTION DE LA FONDATION UNIVERSITAIRE amU

DÉLIBÉRATION n° 2026/06/19-03-CGF

Acceptation de don

Le **Conseil de gestion de la Fondation universitaire amU**, en sa séance du 19 juin 2026, sous la présidence de M. Eric BERTON, Président de ladite Fondation,

Vu *le Code de l'éducation, notamment en ses articles L. 719-12 et R. 719-194 à R. 719-205,*
Vu *les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,*
Vu *les statuts de la Fondation universitaire Aix-Marseille Université,*

Considérant *la convention de mécénat signée en date du 15 janvier 2026 par Aix-Marseille Université au nom et pour le compte de la Fondation amU, d'une part, et par le Groupe CMA CGM d'autre part, en vue de l'attribution d'un don au profit d'Aix-Marseille Université,*
Considérant *que ce don a vocation à financer le projet PARAMED initié par Aix-Marseille Université,*
Considérant *que la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales (FSMPM), composante d'Aix-Marseille Université, conduit ledit projet,*
Considéran*t par ailleurs que le don est collecté par l'intermédiaire de la Fondation universitaire Aix-Marseille Université,*
Considérant *enfin le détail du don objet de la présente délibération, tel que décrit ci-après :*

IDENTIFICATION DU DONATEUR	**faisant état d'un don d'un montant de**
Groupe CMA CGM	5 000 000 euros
	Montant total : 5 000 000 euros

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article premier :
Est accepté le don susmentionné, d'un montant total de 5 000 000 € (cinq millions d'euros) collectés au titre de la Fondation universitaire Aix-Marseille Université, aux fins de contribuer au projet PARAMED mené par la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales.

Article 2 :
La Directrice générale des services et l'Agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Jardin du Pharo .58, Boulevard Charles Livon . 13284 Marseille cedex 07. France
Tél. : +33 (0)4 91 39 65 00 . Fax : +33 (0)4 91 31 31 36

amU Fondation
Aix Marseille Université

CONSEIL DE GESTION DE LA FONDATION UNIVERSITAIRE amU

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Nombre de membres statutaires : 14
Nombre de membres en exercice : 12
Quorum : 7
Nombre de membres présents ou représentés : 10

Fait à Marseille, le 19 juin 2026,

Par délégation,

M. Romain LAFFONT
Vice-président de la Fondation universitaire Aix-Marseille Université





Jardin du Pharo .58, Boulevard Charles Livon . 13284 Marseille cedex 07. France
Tél. : +33 (0)4 91 39 65 00 . Fax : +33 (0)4 91 31 31 36